

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Montpellier, le 23 MARS 2016

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Réf. Chr : 85716
Nos réf. : 2016-001870
Affaire suivie par : Eric BOUSQUET
eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées,

à

Monsieur le préfet de l'Hérault
Préfecture de l'Hérault
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 Montpellier

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de Mise à 2x2 voies de la Rocade nord (RD612) de Béziers (34) déposé par Conseil Général de l'Hérault - Département Routes.

Par courrier reçu le 20/01/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de DUP relatif au projet de mise à 2x2 voies de la Rocade nord (RD612) de Béziers (34) déposé par Conseil Départemental de l'Hérault.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND